

Expertising Governance for Transfrontier Conurbations*

Conférence de lancement
du projet "EGTC"

Compte-rendu

Parlement européen de Strasbourg
19 novembre 2008



Janvier 2009



Sommaire

Ouverture par Michel DELEBARRE, président de la MOT, chef de file du projet URBACT « EGTC »_	3
Accueil par Nawel RAFIK-ELMRINI, adjointe au Maire de Strasbourg, conseillère communautaire de la Communauté Urbaine de Strasbourg (CUS)	4
Présentation du projet URBACT « EGTC » par Christian LAMOUR, expert du projet « EGTC », chercheur au CEPS/INSTEAD (LU)	5
Présentation des agglomérations transfrontalières partenaires du projet et de leurs attentes	7
Eurodistrict Strasbourg-Ortenau (France/Allemagne)	7
Eurocidade Chaves-Verín (Portugal/Espagne)	8
Slubice-Francfort (Oder) (Pologne/Allemagne)	9
GECT Ister-Granum (Hongrie/Slovaquie)	11
Eurométropole Lille-Kortrijk-Tournai (France/Belgique)	12
L' Eurodistrict Trinational de Bâle (Suisse/Allemagne/France)	14
Présentation de la Mission Opérationnelle Transfrontalière	15
Débat avec la salle	16
Conclusions par Christian LAMOUR, expert du projet	18
Clôture des échanges par Alain LAMASSOURE, député européen, vice-président de la MOT, secrétaire de l'EUROMOT	19

Ouverture

par Michel DELEBARRE, président de la MOT, chef de file du projet URBACT « EGTC »

Michel DELEBARRE ouvre la conférence en remerciant les 140 participants d'être venus si nombreux. Ceux-ci représentent 15 pays différents en Europe. Le lieu de la conférence, le Parlement européen, est justement très emblématique de l'Europe et de ses citoyens.

Il remercie la Communauté Urbaine de Strasbourg, partenaire du projet, représentée par Nawel RAFIK-ELMRINI, conseillère communautaire et maire adjointe de la Ville de Strasbourg ainsi que Roland RIES, son Vice-Président et Maire de Strasbourg, d'accueillir cette conférence sur leur frontière.

Il remercie également très chaleureusement les représentants des cinq autres partenaires du projet et leurs homologues de l'autre côté de la frontière qui s'exprimeront pour présenter leur agglomération transfrontalière et leurs attentes par rapport au projet.

Il salue tous les élus des sites frontaliers présents, les représentants des institutions nationales et européennes dont Alain LAMASSOURE, membre du Parlement européen et vice-président de la MOT, et Jan OLBRYCHT, membre du Parlement européen.

Le projet « EGTC » (« Expertising Governance for Transfrontier Conurbations ») traite de la question de gouvernance dans les agglomérations transfrontalières en Europe. La Mission Opérationnelle Transfrontalière en est le chef de file. Les 20 mois à venir (durée du projet) permettront d'échanger, à une échelle européenne, en matière de gouvernance locale transfrontalière dans le but d'aboutir à des méthodes et recommandations concrètes dans ce domaine.

La question urbaine est une question cruciale pour le développement harmonieux du territoire européen, avec près de 80 % de la population européenne concentrée dans des aires urbaines.

Un grand nombre de ces aires urbaines sont transfrontalières. Structurées en « agglomérations transfrontalières » sur un territoire délimité, avec une gouvernance commune, elles peuvent devenir « des lieux de convergence des politiques locales, régionales, nationales et européennes » et « des fers de lance de la coopération transfrontalière de proximité et de l'intégration européenne ».

C'est la première fois qu'un programme européen, le programme URBACT, prend en compte la spécificité des agglomérations transfrontalières.

Les récentes évolutions au niveau européen par l'introduction du groupement européen de coopération territoriale (GECT) offre de nouvelles opportunités à tous les acteurs de la coopération partout en Europe. Les deux premiers GECT en Europe sont d'ailleurs partenaires du projet : l'Eurométropole Lille-Kortrijk-Tournai (entre la France et la Belgique) et Ister-Granum (à la frontière entre la Hongrie et la Slovaquie), ce qui ne pourra que contribuer à enrichir les réflexions de notre partenariat et inciter d'autres agglomérations transfrontalières à y participer.

Accueil

par Nawel RAFIK-ELMRINI, adjointe au Maire de Strasbourg, conseillère communautaire de la Communauté Urbaine de Strasbourg (CUS)

Nawel RAFIK-ELMRINI accueille à son tour, au nom de la Communauté Urbaine de Strasbourg, Michel DELEBARRE et l'ensemble des participants.

Elle rappelle que la CUS et l'Ortenau ont signé une convention en 2005 qui a défini les grandes orientations et thématiques de la coopération sur ce territoire et que c'est dans ce contexte qu'est né l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau. Celui-ci rassemble un million d'habitants. Il n'est pas uniquement le signe d'une coopération franco-allemande mais bien celui de la construction d'un territoire commun proche des attentes des citoyens.

Trois ans après cette première convention, l'Eurodistrict a réalisé de nombreux projets transfrontaliers.

Aujourd'hui, l'ambition du maire de Strasbourg, Roland Ries, est de « passer de la coopération à la codécision », pour que cet Eurodistrict devienne un véritable « concentré d'Europe ». Pour cela, il est nécessaire de doter ce dernier de statuts et d'une autonomie politique, opérationnelle et financière.

L'objectif final est de résoudre des problèmes très concrets traitant d'environnement, d'emploi, de développement économique, ou encore de solidarité, en mettant en place une « gouvernance locale commune » régie par le principe de « démocratie transfrontalière ».

Nawel RAFIK-ELMRINI conclut en soulignant que les partenaires de l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau sont convaincus qu'ils pourront relever ce défi. Celui-ci passera par l'adaptation du cadre juridique aux activités transfrontalières et non l'inverse.

Présentation du projet URBACT « EGTC »

par Christian LAMOUR, expert du projet « EGTC », chercheur au CEPS/INSTEAD

Le programme URBACT II

URBACT est un programme européen qui vise à favoriser l'échange d'expériences entre les villes européennes et à diffuser les connaissances en matière de développement urbain durable. Le deuxième cycle du programme, URBACT II (2007/2013) succède à URBACT I (2002-2006) qui avait réuni 217 villes d'Europe autour de 38 projets différents.

Les objectifs du projet « EGTC »

- Echanger expériences et bonnes pratiques...
- entre agglomérations transfrontalières...
- sur des outils de gouvernance innovants comme le Groupement européen de coopération territoriale (GECT)...
- dans le but de développer et de mettre en place des stratégies urbaines transfrontalières.

Le partenariat du projet « EGTC »



Les enjeux du projet « EGTC »

Environ 60 agglomérations transfrontalières ont été identifiées en Europe, qui représentent 25 millions d'habitants. Leur développement nécessite de définir des partenariats innovants de gouvernance urbaine multi-niveaux.

Qu'est ce que la gouvernance transfrontalière ? :

- une bonne articulation des niveaux et acteurs compétents,
- à une échelle transfrontalière,
- dans le but d'élaborer et de mettre en place des stratégies transfrontalières communes ainsi que des projets visant au développement durable des agglomérations transfrontalières.

Les résultats attendus du projet « EGTC »

- Deux séminaires thématiques : n°1 « Le management de la gouvernance » (mars 2009, Chaves) ; n°2 « L'interface avec les acteurs externes » (novembre 2009, Lille).
- Deux conférences : conférence de lancement et conférence finale (mai 2010, Esztergom).
- Un « Handbook » : bonnes pratiques, méthodologie, recommandations européennes pour faciliter la gouvernance locale transfrontalière.
- Un plan d'action local pour chaque agglomération partenaire (la stratégie de développement de la gouvernance, des recommandations adaptées aux besoins de l'agglomération transfrontalière).

L'organisation du projet du projet « EGTC »

- **Au sein du programme URBACT** : trois pôles thématiques regroupent les projets URBACT II. Le groupe de travail « EGTC » participe au pôle thématique « Villes et développement intégré durable ».
- **Le groupe de travail « EGTC »** : le chef de file et les 6 agglomérations partenaires. Les partenaires sont soutenus par un expert référent tout au long du projet (Christian LAMOUR)
- **Le groupe européen de soutien URBACT** : ce groupe de réflexion de haut-niveau a vocation à impulser un débat au niveau européen sur la gouvernance des agglomérations transfrontalières afin de renforcer la prise en compte de ce sujet par les instances et les Etats européens. L'objectif est l'élaboration de recommandations.
- **Les 6 groupes locaux de soutien transfrontaliers URBACT (un par agglomération)** : chaque groupe local de soutien a vocation à aider l'agglomération transfrontalière dans l'élaboration de son plan d'action local. Il peut être composé, selon les territoires, d'acteurs publics et/ou privés issus des deux côtés de la frontière, tels que la société civile, les autorités de gestion, etc.

Présentation des agglomérations transfrontalières partenaires du projet et de leurs attentes

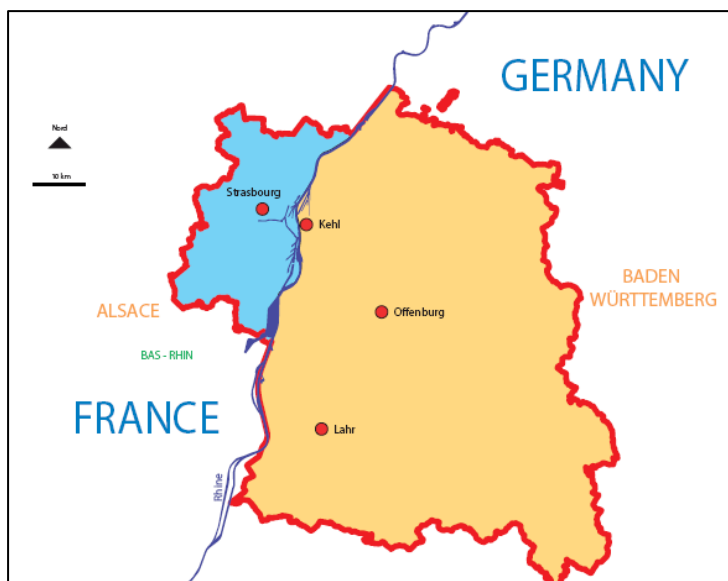
Eurodistrict Strasbourg-Ortenau (France/Allemagne)

Par Nawel RAFIK-ELMRINI et Klaus-Peter MUNGENAST, maire de Kappelrodeck



Pique-nique européen au Jardin des Deux Rives, entre Strasbourg et Kehl.

L'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau regroupe 79 communes et 880 000 habitants sur un territoire de 2176 km². La coopération remonte au 22 janvier 2003 avec une déclaration conjointe des présidents français, Jacques Chirac, et allemand, Gerhard Schröder, lors du 40^{ème} anniversaire du Traité de l'Elysée, affirmant leur volonté de développer une coopération et une intercommunalité transfrontalières. Ont suivi, en octobre 2005, la signature de la convention portant création de l'Eurodistrict et, en octobre 2008, la résolution de Lahr présentant les nouvelles orientations.



Le périmètre de l'Eurodistrict est celui de la CUS et de l'Ortenaukreis mais son élargissement est en discussion dans le cadre des nouvelles orientations pour 2008. Il se compose de deux porte-paroles, un conseil (organe décisionnel) et un comité de suivi. Le travail technique est pris en charge par un groupe de coordination et un pôle d'experts organisé autour de groupes de travail (environ 10) autour de diverses thématiques. L'Eurodistrict n'a pas aujourd'hui de budget propre. Ses domaines d'actions sont variés : santé, apprentissage, sports, formalités administratives, langues,

téléphonie, environnement, mobilité, séniors...

Les perspectives sont les suivantes :

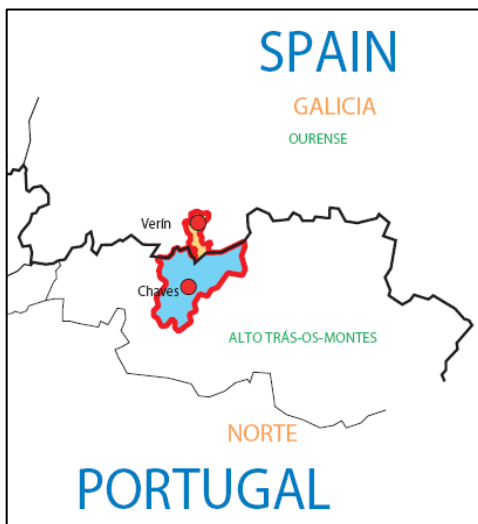
- Doter l'espace d'une structure stable (forme juridique).
- Faire prendre conscience à tous les citoyens de l'Eurodistrict de la valeur ajoutée de la démarche Eurodistrict.
- Privilégier des domaines d'actions prioritaires : formation, santé, emploi, transports, environnement, loisirs...

La principale attente par rapport au projet « EGTC » est de tirer partie des échanges d'expériences dans la perspective d'une structuration juridique de l'Eurodistrict, et ce avec trois objectifs finaux :

- Une cohésion plus forte dans la vie quotidienne et la cohabitation des habitants.
- Une amélioration de l'attractivité du territoire, à une échelle transfrontalière.
- Une visibilité forte de cette valeur ajoutée transfrontalière pour les habitants.

Eurocidade Chaves-Verín (Portugal/Espagne)

Par Carmen PARDO, maire-adjointe de la Ville de Verín et Ana LADEIRAS du Secrétariat technique conjoint de l'Eurocidade



L'Eurocidade Chaves-Verín, située au nord de la frontière entre l'Espagne et le Portugal (Sud-Est de la Galice) représente 685 km² et 58 177 habitants (le côté portugais étant 5 fois plus étendu et 3 fois plus peuplé). Ce projet est très récent puisqu'il a est né il y a à peine un an.

La coopération remonte donc à 2007 avec la constitution d'un premier groupe de travail, d'un secrétariat technique de l'Eurocidade et un plan de « visibilité » présenté par les deux gouvernements portugais et Galicien. En 2008, de nombreuses actions ont été développées : mise en place d'un groupe de travail de 60 acteurs socio-économiques, réalisation d'un agenda stratégique, dépôt d'un projet Interreg IVA, signature d'une

convention entre les deux villes pour partager des équipements communs (sports...), organisation de nombreuses représentations communes à des foires et événements divers (thermalisme, tourisme...), etc.



Activité culturelle pour les jeunes dans l'Eurocidade Chaves-Verín.

Deux secteurs d'activités prédominant : le tourisme (thermalisme) et le développement des zones rurales et montagneuses. L'agenda stratégique s'articule autour de trois axes :

- Le développement de l'Eurocidade avec implication de la population.
- Le développement durable du territoire avec la définition d'actions concrètes.
- La promotion économique du territoire (tourisme, culture, transports de marchandises...).

Les perspectives sont de structurer la coopération par la création d'un GECT afin de créer un cadre opérationnel et juridique et d'institutionnaliser la gouvernance.

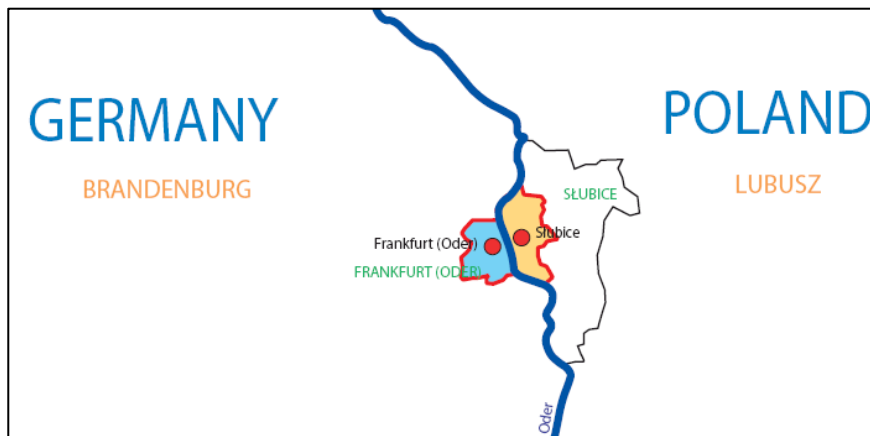
L'un des points forts du projet est d'avoir, dès le début, constituer un groupe de soutien regroupant l'ensemble des échelles compétentes concernées (Etats, provinces, municipalités, réseau Eixo Atlantico...). Ce partenariat et ces « bonnes relations » développés dans le cadre de l'Eurocidade sont à mettre en avant dans le cadre du projet « EGTC ».

Les attentes par rapport au projet « EGTC » sont les suivantes :

- Echanger expériences et pratiques avec d'autres agglomérations transfrontalières.
- Etablir une structure de gouvernance.
- Transmettre les résultats et recommandations aux échelles européennes et nationales.

Slubice-Francfort (Oder) (Pologne/Allemagne)

Par Ryszard BODZIACKI, maire de Slubice et Martin PATZELT, maire de Frankfurt (Oder)



Située à 80 km à l'est de Berlin, l'agglomération transfrontalière de Francfort (Oder)-Slubice comprend 80 000 habitants (75% côté allemand et 25% côté polonais). Slubice, ancien quartier de Francfort (O), est séparée de sa voisine allemande par un fleuve, l'Oder qui recouvre une valeur symbolique et

constitue une ressource naturelle et au fort potentiel touristique.

La coopération transfrontalière représente à la fois un défi et un symbole très important pour ces deux villes longtemps séparées par l'histoire. Les deux cités souhaitent d'ailleurs aujourd'hui devenir un exemple de « bonnes relations » entre villes frontalières. La dimension humaine est ici centrale. Malgré le poids de l'histoire et le fait que les deux populations, de chaque côté, aient été « déplacées », le rapprochement lié au développement de la coopération n'a suscité aucune crainte chez les habitants.

GECT Ister-Granum (Hongrie/Slovaquie)

Par Gyula OCSKAY, responsable du projet pour la ville d'Esztergom et Tamás LUNK, expert de la coopération transfrontalière, en charge du groupe local transfrontalier de soutien à la gouvernance du GECT Ister-Granum



L'Eurorégion Ister-Granum, située entre la Slovaquie et la Hongrie, a été créée en 2003 par 100 collectivités locales. 85 d'entre elles (46 hongroises et 39 slovaques) ont créé, en mai 2008, le deuxième GECT en Europe. L'agglomération transfrontalière située sur ce territoire se compose des villes d'Esztergom côté hongrois et de Štúrovo côté slovaque.

Le GECT comprend trois organes :

- Un niveau décisionnel constitué par une assemblée générale (regroupant 88 maires du territoire), les 8 membres du Sénat et les six comités professionnels.
- Un niveau opérationnel représenté par avec un directeur et les agences de développement régional d'Esztergom et de Štúrovo.
- Un niveau consultatif, représenté par un conseil de développement régional qui regroupe les représentants des organismes professionnels, des organisations civiles, les trois employeurs les plus importants de la région (dont Magyar Suzuki Zrt.) ainsi que les chambres de commerce et d'industrie des trois comtés concernés.



En Hongrie, les autorités locales collectent les taxes professionnelles locales des entreprises qui opèrent sur leur territoire ; ce montant était de 16 millions d'euros pour la ville d'Esztergom en 2007. Le conseil de la ville pris la décision de reverser, dans le cadre d'appels à projets 1% de ces recettes fiscales aux acteurs installés sur le territoire du GECT pour les aider à développer des petits projets.

La stratégie de développement pour l'Eurorégion a été fixée dans un document de planification préparé en 2005. Sa particularité

est d'y impliquer la société civile et d'être orienté « actions » avec des objectifs fixés par secteurs et des propositions de projets concrets.

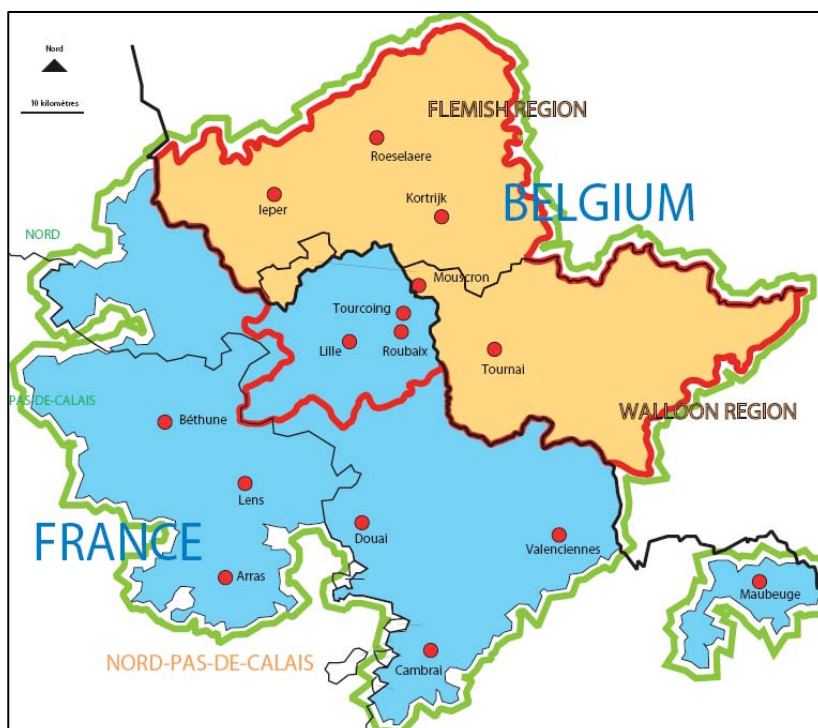
Les projets concernent de nombreux thèmes : l'industrie, le tourisme (système de gestion des sites touristiques commun), l'environnement (agence conjointe de promotion des énergies renouvelables), la communication, la santé (système de santé commun), les transports (organisation euro-régionale des transports publics)...

Les attentes par rapport au projet « EGTC » sont les suivantes :

- Développer de nouvelles méthodologies pour un aménagement urbain durable du territoire transfrontalier.
- Développer des pistes de coopération communes
- Développer des outils de planification communs des infrastructures dédiées aux entreprises
- Améliorer l'efficacité du marché du travail
- Améliorer le cadre de la gouvernance transfrontalière
- Mettre en place et assurer le fonctionnement de structures communes en charge du tourisme, de la santé, des services sociaux, des transports publics, de l'énergie, etc.

Eurométropole Lille-Kortrijk-Tournai (France/Belgique)

Par Simon JODOGNE, chef du service « Coopération transfrontalière » à Lille Métropole Communauté Urbaine et Pauline GESSANT, chargée d'affaires européennes à Lille Métropole Communauté Urbaine



L'Eurométropole Lille-Kortrijk-Tournai comprend 3544 km² et 2 millions d'habitants. La coopération remonte à 1991 avec la création d'une Conférence permanente des Intercommunales transfrontalières (COPIT). En 2002, un traité franco-belge pour la coopération transfrontalière entre autorités locales a été signé. Puis, en janvier 2008, suite au travail d'un groupe parlementaire franco-belge, l'Eurométropole s'est constitué en GECT (le premier créé en Europe).

Le GECT est structuré de la manière suivante :

- Une Assemblée : organe délibératif et de contrôle.
- Un Bureau : instance exécutive qui assure le pilotage direct de l'Eurométropole.
- Un Comité Directeur Exécutif composé du Président et des trois Vice-Présidents.
- Des Commissions ou Groupes de travail chargés d'étudier les projets et de proposer un programme d'actions pluriannuel.
- Une Conférence des Maires et Bourgmestres afin d'échanger avec eux sur les travaux et les projets de l'Eurométropole.
- Une Agence transfrontalière : outil administratif et technique de l'Eurométropole.

Différents principes régissent ce GECT : la double parité, le bilinguisme, l'absence de transfert de compétences, une évaluation tous les trois ans et la présence d'instances consultatives de conseil.



*Nouvelle passerelle transfrontalière
du Pont-Rouge, Eurmétropole Lille-
Kortrijk-Tournai.*

Les objectifs sont les suivants :

- assurer la concertation, le dialogue et favoriser le débat politique, en rassemblant l'ensemble des institutions compétentes,
- produire de la cohérence transfrontalière à l'échelle de l'ensemble du territoire,
- faciliter, porter et réaliser des projets traduisant la stratégie de développement élaborée en commun,
- faciliter la vie quotidienne des habitants de la métropole franco-belge.

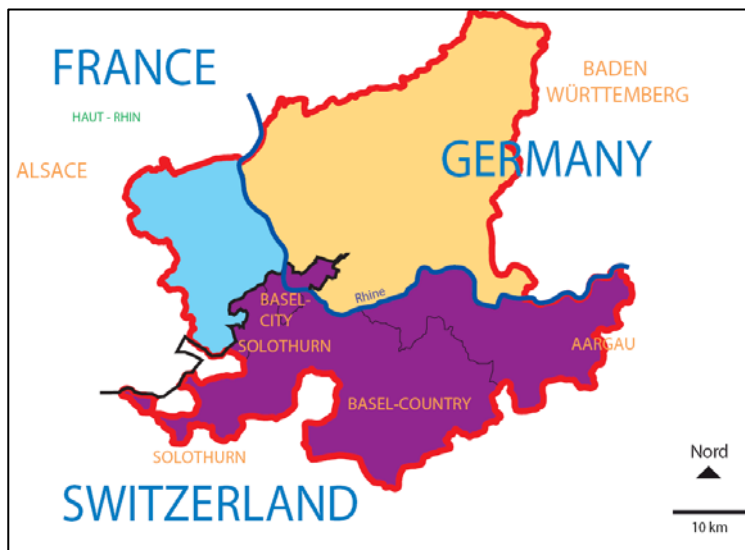
Suite à l'Assemblée du 1^{er} septembre 2008, les perspectives sont de recruter du personnel pour l'Agence transfrontalière et de mettre en œuvre les premières actions concrètes dans les thèmes suivants : transport, tourisme, culture, économie, emploi et taxes, éducation et citoyenneté.

Les attentes par rapport au projet « EGTC » sont les suivantes :

- Discuter avec d'autres agglomérations en Europe de la mise en place de GECT et trouver des solutions communes.
- S'impliquer dans un réseau européen d'agglomérations transfrontalières afin de mieux peser sur les politiques et législations nationales et européennes et assurer ainsi une meilleure prise en compte de la gouvernance locale transfrontalière dans les programmes européens.

L'Eurodistrict Trinational de Bâle (Suisse/Allemagne/France)

Par Frédéric DUVINAGE, directeur de l'Eurodistrict Trinational de Bâle



Le territoire de l'Eurodistrict Trinational de Bâle (ETB) s'étend sur 1 989 km² entre la France, la Suisse et l'Allemagne et regroupe 830 000 habitants. Le degré d'intégration est relativement élevé avec plus de 60 000 frontaliers qui traversent chaque jour la frontière pour se rendre sur leur lieu de travail.

La coopération transfrontalière a émergé à Bâle, en 1963, avec la création de la « Regio Basiliensis ». En 1995, les élus du territoire ont décidé de travailler à un périmètre plus petit, celui de l'agglomération, ce qui a abouti à la

création de l'association de l'Agglomération Trinationale de Bâle en 2001, puis à celle de l'Eurodistrict Trinational de Bâle en 2007. Celui-ci représente aujourd'hui une plate-forme politique pour discuter des questions transfrontalières.

L'ETB est une association qui se compose de trois entités politiques :

- Une Assemblée réunissant les représentants de l'ensemble des membres : elle définit les orientations générales, les objectifs et les programmes de l'association.
- Un Comité de direction assurant la direction de l'association (8 membres allemands, 8 membres suisses et 8 membres français).
- Un Conseil consultatif, constitué de 15 membres allemands, 20 membres suisses et 15 français.
- Deux entités techniques : une commission technique de coordination et un secrétariat technique.



Entre 2002 et 2006, l'association a beaucoup travaillé dans les domaines de la planification régionale et des transports publics. En 2006, elle a organisé une gouvernance transfrontalière entre les autorités locales situées sur le périmètre de l'Eurodistrict. Et depuis 2007, elle travaille au dépôt de projets Interreg dans des domaines comme les transports publics, la planification, l'urbanisme, les espaces verts, le tourisme, la mise en place d'un système d'information géographique...

Actuellement, les partenaires travaillent à la réalisation d'une Exposition Internationale d'Architecture « IBA Basel 2020 » transfrontalière, qui commencera en 2009 et durera jusqu'en 2020.

Présentation de la Mission Opérationnelle Transfrontalière, MOT

Par Jacques HOUBART, Directeur général de la MOT

La Mission Opérationnelle Transfrontalière existe depuis 1997. Elle regroupe aujourd'hui plus de 50 membres, principalement des collectivités locales situées de part et d'autre des frontières françaises et représentant 9 pays en Europe. Il s'agit d'une association présidée par un Conseil d'administration composé d'élus de tous bords politiques et issus de territoires situés de part et d'autre des frontières françaises.

L'objectif principal de la MOT est de faciliter l'émergence et la réalisation de projets transfrontaliers structurants au niveau local, en favorisant l'articulation des territoires de part et d'autre des frontières. Pour ce faire, elle a développé les activités suivantes :

- aider les collectivités territoriales à réaliser leurs projets transfrontaliers de manière très concrète (expertise et assistance opérationnelle),
- réaliser des études et recherches stratégiques sur la coopération transfrontalière,
- mettre en réseau tous les acteurs de la coopération,
- faire peser, au niveau national et européen, la coopération transfrontalière de proximité.

Il y a une dizaine d'agglomérations transfrontalières constituées sur les frontières françaises. Avec le développement de projets de territoires transfrontaliers, auxquels la MOT a apporté son assistance, la question de la gouvernance est devenue une question importante.

Une douzaine de projets de Groupements européen de coopération territoriale (GECT) sont actuellement en cours de création aux frontières françaises. La MOT accompagne le montage de plusieurs d'entre eux : l'Eurodistrict Saar-Moselle (France/Allemagne), la Plate-forme transfrontalière Flandre-Dunkerque-Côte d'Opale (France/Belgique) et l'Eurorégion Alpes-Méditerranée (France/Italie).

Le colloque européen de la MOT de 2007 a vu le lancement du Réseau européen d'autorités locales transfrontalières EUROMOT visant à échanger expériences et bonnes pratiques et à faire peser au niveau européen l'échelle transfrontalière de proximité. L'engagement de la MOT dans le projet URBACT II « EGTC » atteste de cette volonté de promouvoir les intérêts des territoires transfrontaliers, et particulièrement les agglomérations transfrontalières en tant que « fer de lance » de cette coopération. L'enjeu de ce projet et de la gouvernance transfrontalière est d'introduire des mécanismes de co-décision permettant la mise en œuvre de programmes d'actions au service des habitants des agglomérations transfrontalières et de faciliter la convergence des politiques nationales et européennes autour de projets locaux facteurs d'intégration européenne et de bonne articulation des territoires nationaux.

Débat avec la salle

Johannes MAIER, responsable de l'unité des affaires européennes de l'administration du gouvernement de Carinthie en Autriche, interroge les représentants de l'Eurométropole Lille-Kortrijk-Tournai sur l'articulation entre l'agence transfrontalière et le GECT. Pauline GESSANT indique que l'agence transfrontalière sera le « bras armé » du GECT et constituera le personnel propre du GECT.

Gian Paolo CORDIALE, de l'unité coopération interrégionale du Conseil de l'Europe, demande au directeur de l'Eurodistrict Trinational de Bâle si des initiatives ont été menées par l'ETB en lien avec l'Euro-Airport de Bâle-Mulhouse-Fribourg en matière de développement économique, environnement, emploi. Frédéric DUVINAGE indique que les membres de l'ETB sont représentés au sein des organes de l'administration de l'aéroport.

Le représentant du Conseil de l'Europe interroge également les intervenants de l'Eurométropole Lille-Kortrijk-Tournai sur les contributions financières qui seront apportées par les membres du GECT et sur leur volonté d'échanger avec d'autres agglomérations transfrontalières en Europe. Sur le premier point, Simon JODOGNE indique qu'un principe de parité a été établi entre les partenaires français et belges. Une clé de répartition financière a ensuite été adoptée pour définir la contribution propre de chaque partenaire (en %).

Il réaffirme ensuite le souhait d'échanger expériences et bonnes pratiques avec d'autres agglomérations transfrontalières en Europe et cite pour exemple l'implication de l'agglomération franco-belge dans le groupe de travail URBACT « EGTC », dans le réseau de la MOT et dans les Open Days de 2008.

Nicolas METTRA, Ambassadeur pour les commissions intergouvernementales et la coopération transfrontalière au sein du Ministère des affaires étrangères français, interroge le Président de la MOT sur la possibilité de créer une banque de données sur les conventions et statuts créant des GECT.

Michel DELEBARRE répond qu'une telle initiative pourrait éventuellement constituer un apport du projet URBACT « EGTC ». Ceci pourrait également donner l'occasion de faire une publication référencée et concrète, pas seulement sous l'angle juridique, des processus de constitution de structures de gouvernance selon les contextes différents des agglomérations transfrontalières. Les partenaires du projet pourraient ainsi mettre en ligne sur le site dédié au projet, au fur et à mesure de l'avancée de leurs travaux, les résultats de leur réflexion. Jacques HOUBART ajoute que la MOT a rédigé une étude comparative des structures de gouvernance des agglomérations transfrontalières en Europe en 2006 pour le compte du SGAR Nord Pas-de-Calais, qui est disponible sur son site internet.

Il relève que le projet URBACT « EGTC » peut constituer l'annonce d'une véritable plate-forme d'échanges entre les GECT en Europe et de promotion de leurs intérêts au niveau européen, et cela comme le souligne Michel DELEBARRE, d'autant plus que la MOT travaille en liaison avec le groupe d'experts sur le GECT du Comité des Régions.

Charles RICO-CHAPPUIS, professeur au Centre d'Observation Européen des Régions (CŒUR), interroge les représentants de l'Eurométropole Lille-Kortrijk-Tournai sur la prise en compte des problématiques fiscales dans leurs travaux transfrontaliers. Il cite à ce titre l'exemple franco-genevois où un système spécifique de reversement des impôts payés côté genevois vers les collectivités locales côté français a été mis en place. Simon JODOGNE indique que cette matière ne relève pas de la compétence des collectivités locales mais de celle des Etats dans le cadre d'accords intergouvernementaux, qui sont très longs à se mettre en place. Il ajoute que les accords franco-belges en vigueur sont en cours de modification pour une suppression du statut du

travailleur transfrontalier. Il note ensuite que le différentiel de richesses de part et d'autre de la frontière est moins bien important sur le territoire de l'Eurométropole que sur d'autres frontières.

Charles RICO-CHAPPUIS s'interroge ensuite sur la possibilité d'ériger un « modèle » de GECT pour l'Europe. Michel DELEBARRE relève que poser un tel modèle unique serait contraire à l'intention initiale des rédacteurs du règlement communautaire qui souhaitait en faire un cadre de référence. Il est néanmoins possible de faire des recommandations aux institutions communautaires pour améliorer cette réglementation. Il n'y a pas deux GECT identiques en Europe ; si le GECT devait être un « carcan » pour l'ensemble des frontières européennes, cet outil deviendrait trop contraignant pour les collectivités locales.

Stefan KUPPERS, de la Province du Limbourg néerlandais, s'interroge sur les moyens, pour les agglomérations transfrontalières non partenaires du projet, d'être tenues informées des avancées du projet et d'être associées à la réflexion. Christian LAMOUR, expert du projet URBACT « EGTC » rappelle que les différents événements seront ouverts à toute personne intéressée. Les deux séminaires thématiques donneront l'occasion à ces agglomérations transfrontalières de faire partager leurs expériences avec les sites partenaires du projet. Par ailleurs, un site Internet est dédié au projet URBACT (<http://urbact.eu/egtc>). Les agglomérations transfrontalières souhaitant échanger avec les partenaires du projet sont également invitées à contacter la MOT.

Conclusions

par Christian LAMOUR, expert du projet

Christian LAMOUR indique que l'histoire de la coopération transfrontalière est relativement récente si l'on considère celle de la construction européenne : pour certaines agglomérations transfrontalières impliquées dans le projet, la coopération transfrontalière remonte à 10 ou 15 ans pour les plus anciennes. Il s'agit d'une démarche cyclique qui progresse par bonds en avant et dont l'approfondissement s'inscrit dans le temps long. En effet, le processus de gouvernance des territoires transfrontaliers est indissociable du facteur temps.

Il n'y a pas d'avenir pré-écrit, garant d'une intégration transfrontalière pérenne. Il peut y avoir des retours en arrière, des changements d'orientations, des divergences d'intérêts et d'implications liés aux parties prenantes et aux contextes nationaux. Néanmoins, le processus de coopération transfrontalière est lié à la confiance en la construction européenne. La gouvernance locale transfrontalière participe à la constitution de ce réseau de confiance. Par conséquent, l'évaluation de cette coopération transfrontalière ne doit pas seulement se fonder sur des résultats actuels et concrets mais sur la capacité de ces territoires à enclencher des réseaux de communication participant au renforcement de ces rapports de confiance, à influencer les comportements et à aboutir à de véritables changements structurels sur le long terme.

Les sites transfrontaliers partenaires du projet présentent des différences en termes de poids démographique et de taille du territoire. Il y a néanmoins des similarités entre les sites dans le processus de gouvernance comme la volonté forte d'institutionnaliser la coopération afin d'aboutir à une délibération qui ait du sens et à une mise en œuvre commune de décisions et de stratégies partagées et réellement transfrontalières. La « symbolique du pont », lien physique entre les deux territoires, joue à ce titre un rôle important. De nombreuses agglomérations partenaires du projet EGTC ont expérimenté cette dimension.

L'objectif du projet est bien l'échange d'expériences et le transfert des bonnes pratiques, contribuant à l'émergence d'une société européenne de la connaissance en matière de gouvernance spatiale. Il convient de garder à l'esprit que ces solutions doivent être adaptées aux contextes de chaque territoire.

Christian LAMOUR conclut en rappelant que c'est justement grâce à l'Europe et à l'intégration européenne, qui ont permis de faire avancer les territoires fonctionnels¹ tels que les agglomérations transfrontalières, que la gouvernance peut aujourd'hui se mettre place dans ces territoires. La gestion de ces espaces présuppose l'apparition de connections transfrontalières entre les systèmes de gouvernance nationaux et impliquant l'ensemble des acteurs-clés issus des différentes échelles spatiales. Ce processus complique la gestion urbaine et met particulièrement en lumière la question de la « communauté », c'est-à-dire l'agenda solidaire et la légitimité démocratique. Un territoire constitutif d'un projet politique suppose des liens forts avec le concept de « vivre ensemble » ? Un territoire transfrontalier européen en tant que processus politique requiert une approche visionnaire d'un « vivre ensemble » différent. L'enjeu actuel est le suivant : comment développer des logiques de proximité en transfrontalier et travailler sur le sens de la communauté en transfrontalier ? En effet, « il n'y a pas de territoire sans communauté ».

¹ Un territoire fonctionnel est un territoire qui s'étend au-delà des frontières administratives.

Clôture des échanges

par Alain LAMASSOURE, député européen, vice-président de la MOT, secrétaire de l'EUROMOT

Alain LAMASSOURE rappelle tout d'abord le rapport qu'il a rendu au président de la République française, Nicolas Sarkozy, en juin 2008, sur « le citoyen et l'application du droit communautaire ». Celui-ci épingle les défaillances d'une « Europe du citoyen en retard » alors que 10 millions de citoyens vivent dans un pays européen autre que le leur. Ces retards et les difficultés que rencontrent les citoyens sont particulièrement visibles dans les territoires frontaliers et plus particulièrement dans les agglomérations transfrontalières où vivent un grand nombre de personnes. Un exemple de cette réglementation européenne qui fonctionne mal est celui de la reconnaissance des diplômes.

L'un des enjeux pour les territoires transfrontaliers est de devenir des « espaces de tests et d'expérimentation » en matière de droit européen.

Il est nécessaire de soutenir la coopération transfrontalière car celle-ci permet de rapprocher l'Europe de ses citoyens. Il convient dans ce cadre de soutenir le développement de la démocratie participative et de passer le relais aux citoyens.

Les relations transfrontalières ont la vertu d'amener les décideurs à réfléchir ensemble à des problèmes de la vie de tous les jours et à y trouver des solutions communes. Pour ce faire, il est essentiel, au sein des territoires transfrontaliers, d'inventer de nouvelles formes de gouvernance impliquant des niveaux d'acteurs très différents.

Dans ce contexte, l'échange d'expériences reste primordial. La MOT, réseau de collectivités territoriales, avec ses partenaires City Twins et Eixo Atlantico², a constitué en novembre 2007, l'EUROMOT, Réseau européen d'autorités locales transfrontalières. Mais ce réseau européen a vocation à s'élargir.

Alain LAMASSOURE propose, dans le cadre de l'EUROMOT, de mettre en place une « conférence interparlementaire » réunissant des parlementaires européens, nationaux et régionaux, qui aurait pour mission d'accompagner et de suivre les projets transfrontaliers et de constituer un relais entre l'Union européenne et les gouvernements nationaux. L'objectif serait de trouver des solutions à ces obstacles de la vie quotidienne des habitants dans les territoires transfrontaliers.

Il lance une dernière proposition : prévoir, au sein de chaque gouvernement de l'Union européenne, un responsable spécifique pour la coopération transfrontalière.

² Plus d'informations sur www.espaces-transfrontaliers.eu.